

# Bilan des actions agricoles du Grand Genève

FICHE 6/7 : GOUVERNANCE



## **BILAN DES ACTIONS AGRICOLES** **DU GRAND GENEVE**

Auteurs :

Abadia Céline, AgriMandats  
Chesney Christelle, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc  
Gudin Delphine, Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Meisser Marco, Prometerre  
Wegmüller Fabien, AgriMandats

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

### **NOTE :**

La présente étude a été conduite afin d'établir un bilan des actions financées et réalisées par l'agglomération et celles poursuivies par d'autres acteurs du territoire. Il est à souligner que les fiches actions n'ont pas pour vocation d'être exhaustives. Il s'agit d'un point de départ pour avoir un niveau de connaissance commun sur les thématiques abordées par le Grand Genève et un diagnostic global de situation.

Les 7 thématiques traitées sont les suivantes :

1. Aménagement
2. Changement climatique
3. Communication
4. Environnement
5. Filières
6. **Gouvernance**
7. Pérennité des exploitations agricoles

Les 7 fiches sont indépendantes et peuvent être consultables sur le site internet <https://www.grand-geneve.org>.

## 6. Gouvernance

### 6.1 Description

#### Contexte

Depuis 2007, le Grand Genève a œuvré pour que l'agriculture du territoire fasse partie intégrante du développement transfrontalier de l'agglomération. Il s'est doté d'un groupe agricole en charge de suivre les questions qui y sont liées, et notamment les actions inscrites dans les trois Projets d'Agglomération (PA) successifs. Il se réunit environ deux fois par an pour faire le point sur l'avancée des différents projets et déterminer les orientations à donner à la politique agricole du Grand Genève.

Ce groupe agricole est animé par un.e chargé.e de mission agriculture-environnement. Plusieurs personnes se sont succédées à ce poste au cours des dernières années et le groupe agricole n'a pas toujours eu le même dynamisme lors de ces différents changements. Aujourd'hui, il semble essoufflé et il est donc essentiel de retravailler la gouvernance du Grand Genève sur la thématique de l'agriculture. Les objectifs, les rôles et les missions mériteraient d'être réaffirmés afin de renforcer l'adhésion des participants et de composer avec toutes les particularités infrarégionales. Il serait également important de favoriser la concertation pour assurer la cohérence des projets avec les politiques locales d'une part et les besoins des agriculteurs d'autre part.

#### Diagnostic

Depuis 2016, le groupe agricole s'est réuni environ 2-3 fois par année. Aucune liste fixe de membres n'ayant été constituée, sa composition était très changeante d'une réunion à l'autre. Le groupe agricole était composé de représentants des services de l'Etat français (DDT) et de la Confédération suisse (OCAN, DGAV, etc.), des collectivités publiques, de conseillers des chambres d'agriculture et d'agriculteurs. Finalement, très peu d'élus agricoles ont participé à ce groupe, principalement constitué de collaborateurs des différentes structures (techniciens, conseillers, responsables de services, etc.).

Le manque de régularité de la composition du groupe n'a probablement pas été favorable ni à la continuité et la cohérence des projets, ni à l'implication des participants dans les réflexions. Ainsi, on observe une grande diversité des sujets traités et une perte d'efficacité dans la manière de les aborder.

Afin de s'assurer que les missions du Grand Genève soient complémentaires à celles des institutions existantes, il est important de redéfinir les rôles et les missions des différents partenaires dans le Grand Genève.



## Organisation et missions des chambres d'agriculture en France

Les Chambres d'agriculture sont des organismes consulaires. C'est une assemblée élue au suffrage universel qui représente l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels...

Les missions des Chambres d'agriculture se déclinent en trois axes :

- **Représentation du monde agricole et rural** : elles émettent des avis sur demande de l'Etat, des collectivités territoriales et sont force de propositions sur les sujets qui concernent l'agriculture,
- **Développement** : Elles initient ou participent à des projets collectifs aux côtés de partenaires locaux,
- **Conseils et services** : Elles proposent leurs services aux agriculteurs, groupements, filières et collectivités. Elles réalisent aussi du conseil technique et de la formation.

Les Chambres départementales sont constituées de membres élus (la session) qui désignent le Président de la Chambre et les membres du Bureau (= comité).

Chaque Chambre a un directeur qui organise la mise en œuvre des orientations souhaitées par les élus.

### Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)

La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est devenue Chambre interdépartementale en 2013. Elle couvre le périmètre du département de la Savoie et de la Haute-Savoie. La session de la CASMB est constituée de 53 membres élus et le bureau de 13 membres qui se réunit tous les 15 jours pour aborder différents sujets et délibérer.

Au niveau du groupe agricole du Grand Genève, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est généralement représentée par une conseillère chargée de territoire et par un agriculteur élu au bureau.



### Chambre d'Agriculture de l'Ain

La Chambre d'Agriculture de l'Ain est composée de 33 membres et d'un bureau de 14 personnes qui gère le quotidien de la structure. Le bureau se réunit tous les mois. Au niveau du groupe agricole, la Chambre d'agriculture de l'Ain est représentée par une conseillère chargée de territoire. Depuis plusieurs années, les élus agricoles ne sont quasiment jamais présents.



## Organisation et missions des chambres d'agriculture en France



Les chambres d'agriculture suisses sont bien souvent des associations. Organisées par canton, elles ont plusieurs missions :

- Représentation professionnelle et défense des intérêts des organisations et des exploitations agricoles.
- Participation à la définition des conditions-cadres de l'agriculture en lien avec les pouvoirs publics.

- Conseil, services et mandats relatifs à l'agriculture et à la ruralité qui leur sont confiés dans les domaines de la vulgarisation agricole, de l'aménagement du territoire, de conseil et appui aux exploitations (comptabilité, administration, gestion, etc.).

#### **Prométerre (Canton de Vaud) :**

Le comité (=bureau) de Prométerre est présidé par M. Claude Baehler. Il se compose de 8 président-e-s de région, 7 représentant-e-s de secteurs et de 3 membres de droit. Accompagné par les membres de la direction élargie, le comité siège dix fois dans l'année. La direction élargie représente l'organe exécutif/opérationnel de Prométerre, alors que les membres du comité constituent en quelque sorte l'organe stratégique.



Prométerre se compose de trois départements (« Assurances », « Promotion professionnelle » et « Services et Conseils »). En tous, ce sont 20 filiales qui sont réunies au sein de ces trois départements.

Pour le canton de Vaud, deux représentants participent au groupe agricole du Grand Genève sont Christian Aeberhard (Prométerre) et un membre de la DGAV (Service de l'agriculture)

#### **AgriGenève (Canton de Genève) :**

Le comité d'AgriGenève est composé de 13 agriculteurs élus qui disposent du droit de vote et de membres invités qui ne l'ont pas. Il siège environ 10 fois par an.

Les services d'AgriGenève se décomposent en trois entités distinctes mais qui travaillent étroitement ensemble : AgriGenève, Agrimandats Sàrl et AgriVulg Sàrl.



C'est un conseiller technique d'AgriGenève qui participe au groupe agricole du Grand Genève.

### **Les services administratifs et leurs fonctions**



**Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN) (Genève) :** l'OCAN a pour mission de préserver et développer les ressources, les qualités et les richesses d'un territoire vivant, durable et productif, au bénéfice de la population. L'OCAN est reconnu comme un centre de compétences favorisant la cohésion entre les usagers du territoire. Il participe, dans une dynamique constructive, transversale et innovante, à l'évolution d'une région vivante, riche en biodiversité et garante d'une souveraineté alimentaire axée sur des produits locaux de qualité

**Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (Vaud) :** Les missions générales de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires sont :

- De concevoir, piloter et mettre en œuvre la politique cantonale et fédérale en faveur d'une agriculture durable au service de la société.
- D'assurer la formation initiale, supérieure et continue des professions de l'agriculture et de l'économie familiale.
- D'accompagner de manière innovante les familles paysannes dans le développement de leurs projets orientés par les demandes de la population.
- D'appliquer la législation en matière de santé animale, de bien-être des animaux et de police des chiens



**DDT (74 et 01) :** La direction départementale des territoires met en œuvre dans le département les politiques relatives à la promotion du développement durable, au développement et à l'équilibre des territoires urbains et ruraux grâce aux politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, à la prévention des risques naturels, aux déplacements et aux transports.

Dans le prolongement de l'action de la DDAF et de la DDEA, il appartient à la DDT de gérer les aides européennes directes qui relèvent de la politique agricole commune (PAC) ainsi que les aides agroenvironnementales et contractualisées ou bien les aides conjoncturelles. Cela comprend les contrôles correspondants et le travail sur les structures d'exploitation. En complément des aides à l'agriculture, la mobilisation et l'accompagnement des acteurs concernés pour un développement durable de l'agriculture locale sont également du ressort de la DDT.

### **Union Lémanique des Chambres d'Agriculture (ULCA)**

Créée sous l'impulsion du Conseil du Léman, elle fédère les milieux agricoles à l'échelle lémanique en réunissant la Chambres d'Agriculture de l'Ain, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, AgriGenève, Prometerre et la chambre valaisanne d'agriculture. Les présidents et directeurs des chambres y sièges.

A l'instar du groupe agricole du Grand Genève, elle mandate (voire réalise) des études portant sur des thématiques en lien avec l'agriculture. Elle présente annuellement ses activités au Conseil du Léman qui finance leur réalisation.

### **Enjeux**

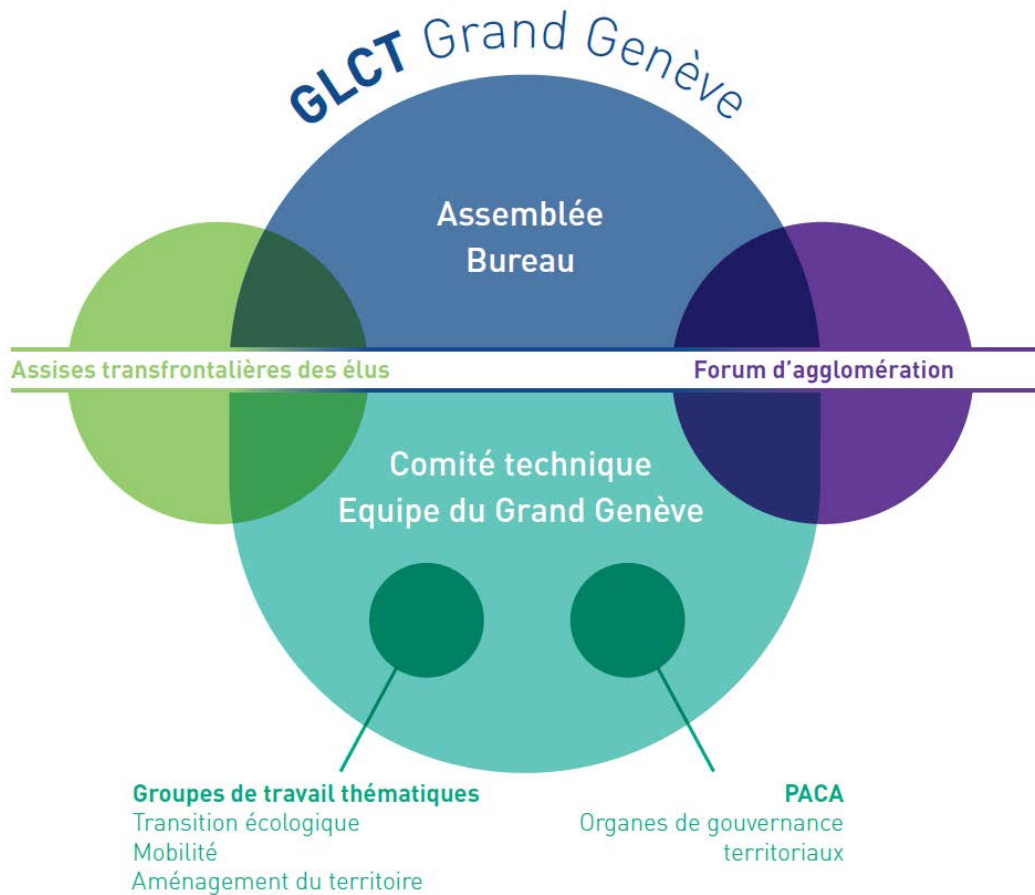
- Identifier les enjeux agricoles commun au sein du groupe agricole et les faire remonter pour une prise en compte au sein des politiques publiques du Grand Genève
- Être associé, concerté et devenir force de propositions sur les thématiques qui concernent l'agriculture (foncier, environnement, paysage, changement climatique, alimentation, etc.)
- Faire ressortir les sujets agricoles prioritaires à étudier sur le territoire du Grand Genève
- Assurer la validation et le portage politique des projets de l'agglomération par les différents représentants politiques du Grand Genève
- Trouver des partenaires financiers pour pouvoir réaliser des études ou monter des projets favorables à l'agriculture.

## 6.2 Bilan du Grand Genève

### Mode de gouvernance décrit dans la documentation du Grand Genève

Le Groupement de coopération transfrontalière (GLCT) est l'organe de coopération transfrontalière du Grand Genève. Composé de 24 membres, sa mission principale est d'assurer la gouvernance du Grand Genève et de gérer les dossiers transfrontaliers dans trois grands domaines : la mobilité, l'aménagement et l'environnement. Le GLCT se réunit tous les trimestres pour organiser et suivre le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement » (article 1). Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée. Le bureau du GLCT est composé d'un Président et de 7 Vice-présidents représentant chaque partie.

Structure de droit public suisse, il dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Le GLCT Grand Genève peut fonctionner en tant que « entité responsable », selon la Confédération suisse, au titre de sa politique des agglomérations. Il constitue ainsi le premier GLCT de droit suisse.



**Figure 1 - Schéma de gouvernance du Grand Genève. Source : Grand Genève**

### Actions effectives du Grand Genève

Dans le cadre de ce mandat, nous avons recensé l'ensemble des projets agricoles inscrits dans la documentation de planification de l'agglomération depuis 2007, puis nous avons identifié les projets effectivement mis en œuvre sur le territoire dans l'objectif de dresser un bilan des actions réalisées, des facteurs de réussite et des freins à la conduite de ces projets. Chacune des Chambres d'Agriculture a ensuite recherché des informations sur les actions effectivement menées sur son

territoire (budget, public cible, plus-values pour l'agriculture, coopération transfrontalière, etc.) afin d'en tirer des enseignements.

Ces données sont synthétisées dans le **tableau en annexe 1**. Il est divisé en trois parties :

- En orange : les projets intentionnels inscrits dans la documentation des PA ;
- En jaune : les projets effectivement réalisés dans le cadre des PA ;
- En vert : les suites données aux projets réalisés.

#### **Liste des études réalisées par le Grand Genève depuis 2006 :**

**2006** : Diagnostic de l'espace agricole transfrontalier franco-valdo-genevois

**2009** : Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture

**2010** : Projet agricole d'agglomération

**2011** : Etude sur la distribution des produits locaux et développement des circuits courts

**2011** : Etude de la filière laitière sous signe de qualité en France

**2011** : Création d'un groupe de travail spécifique pour le développement de la filière laitière

**2011** : Etude sur la préservation des espaces agricoles

**2011-2012** : Etude sur la communication et les représentations de l'agriculture du Grand Genève

**2011-2012** : Etude de faisabilité pour l'élaboration d'un réseau agroenvironnemental sur le Genevois (Haute-Savoie)

**2011-2012** : Etude pour l'adaptation des exploitations laitières de zone franche au label Suisse Garantie

**2011-2012** : Etude pour élaborer une base de données géoréférencée et des outils de communication portant sur l'offre de produits agricoles et touristiques à l'échelle de l'agglomération

**2012** : Lancement de l'application « Chez mon fermier »

**2012** : Etude sur les coûts de création d'une chaîne de conditionnement de briques de lait UHT pour les LRG

**2012-2014** : Etude sur les besoins régionaux dans le Grand Genève en matière d'abattoirs

**2013** : Etude de faisabilité pour l'élaboration d'un réseau agroenvironnemental sur le Nord du Pays de Gex

**2014** : Etude de faisabilité pour la mise en place de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sur le sud du pays de Gex

**2015-2016** : Etude de faisabilité en vue de la création d'une filière "Produits laitiers de zone franche, de Haute-Savoie et de l'Ain"

**2017** : Etat des lieux des actions de communication agricoles 2012-2017 du Grand Genève



A travers ce bilan, nous constatons que la majorité des actions agricoles réalisées par le Grand Genève depuis 2007 consistent en des études (14 au total) dont les conclusions se déclinent en plans d'action ou en nouvelles fiches action plus détaillées.

Les fiches action qui ont été reprises de PA en PA sans se concrétiser (ex : restauration collective) correspondent à des projets qui répondent à des particularités infrarégionales, à des problématiques complexes ou à des enjeux politiques locaux qui ne sont pas portés prioritairement par les professionnels agricoles.

Finalement, assez peu d'actions ont été portées en totale transversalité franco-suisse. La coopération transfrontalière trouve ses limites dans les approches méthodologiques, les outils de planification et de financement qui ne sont pas les mêmes entre les deux pays. A l'échelle de l'agglomération, les agriculteurs ne rencontrent pas toujours les mêmes problématiques, en raison notamment des différences de contexte agricole (élevage prédominant en Haute-Savoie et dans l'Ain mais quasiment inexistant sur Genève, dichotomie urbain-rural, politiques agricoles, etc.). Il est donc difficile de structurer des projets qui fédèrent l'ensemble des agriculteurs du territoire et qui soient réalisables avec les outils de financements existants dans les deux pays.

Les études qui ont été reprises et concrétisées par des acteurs locaux (groupes d'agriculteurs, Chambres d'agriculture, etc.) sont celles qui ont fait l'objet d'une concertation étroite avec les professionnels agricoles, dont les thématiques ont été jugées comme prioritaires par ces derniers et pour lesquelles il existait des opportunités de financement (ex : PDR, PAEC). Que ce soit l'adhésion au label Suisse Garantie, la mise en place des PAEC ou l'étude sur les coûts de création d'une chaîne de conditionnement de briques de lait pour les LRG qui s'est concrétisée dans le cadre du PDR 1, tous ces projets ont fait l'objet d'une implication forte des parties prenantes et notamment des agriculteurs.

## **Forces et faiblesses du Grand Genève**

### **Faiblesses**

- Aucune liste de membres constituée / composition très changeante
- Trop grande diversité des thématiques traitées
- Manque de lien avec le GLCT et les commissions pour faire remonter des enjeux

### **Forces**

- Représentativité de l'ensemble des territoires
- Bassin de vie intéressant pour le traitement des sujets
- Légitimité sur le territoire
- Important réseau d'acteurs locaux (ex : Chambres d'agriculture, services de l'Etat)
- Capacité, compétences et budget à conduire des études

### **Opportunités**

- Possibilité de constituer et d'asseoir un nouveau groupe avec des définitions des rôles et missions plus précis
- Un bilan des actions et de la gouvernance passée, une nouvelle feuille de route qui va permettre de donner un nouveau souffle au groupe et aux projets

## **Recommandations et Perspectives**

### **Objectifs cibles**

- Identifier les enjeux agricoles communs sur le territoire du Grand Genève
- Assurer une représentativité équilibrée de chaque région
- Se réapproprié le leadership des thèmes agricoles dans les politiques publiques du Grand Genève et partenaires officiels du GLCT
- Aboutir à un projet agricole d'agglomération concerté et partagé par toutes les parties prenantes du territoire
- S'assurer que les projets qui concernent l'agriculture du Grand Genève aient une continuité et une pérennité dans le temps
- Créer une cohérence entre les différents projets agricoles qui existent au sein de ce territoire

## **6.3 Pistes d'action par échelles d'intervention**

### **Propositions d'objectifs de fonctionnement**

- Être force de propositions d'enjeux et d'actions agricoles concertés et partagés par tous les acteurs
- Faire remonter les enjeux agricoles et les orientations (formulation des besoins et des priorités) aux instances décisionnelles du Grand Genève pour un portage politique plus fort
- Rendre compte annuellement de ses activités auprès du GLCT et des groupes de travail thématiques (environnement, aménagement du territoire, etc.)
- Coordonner les actions et les études entre les différents représentants, notamment l'ULCA afin d'assurer une cohérence
- Être représenté au sein des autres commissions (urbanisme, transports...) pour partager les enjeux agricoles et réciproquement (représentation des UBR et MOB dans le groupe)
- Consulter les représentants agricoles élus des Chambres d'Agriculture afin de faire valider les orientations et les projets portés par le Grand Genève
- Être un lieu de partages d'expérience pour alimenter les réflexions et suivre les projets portés par le Grand Genève
- Favoriser la transmission des enjeux, des projets agricoles vers les collectivités du territoire, qui peuvent avoir de leur côté des projets agricoles, afin d'avoir une cohérence entre les différents niveaux du territoire

### **Pistes d'action à l'échelle de l'Agglomération**

- Définir clairement les rôles et missions de chacun (décisionnel et consultatif)
- Rediscuter de la composition du groupe agricole : davantage d'élus du territoire ? de représentants professionnels agricoles ? de membres de chaque intercommunalité ? de la société civile ?
- Rediscuter et définir les rôles du groupe agricole, son fonctionnement



**GLCT Grand Genève**

Présidence du Conseil d'Etat  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
 Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain  
 du Genevois français**

T +33 (0)4 50 04 54 08  
 info@grand-geneve.org

**Région de Nyon**

T +41 (0)22 361 23 24  
 info@regiondenyon.ch

**République et  
 Canton de Genève**

T +41 (0)22 546 73 40  
 grand-geneve@etat.ge.ch